

Immigration, intégration et citoyenneté : quand le majoritaire parle de lui-même

Geneviève Bouthillier, Candidate à la maîtrise

Volume 3, numéro 1, printemps 2002

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/009430ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/009430ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Groupe de recherche ethnicité et société
CEETUM

ISSN

1499-0431 (imprimé)

1499-044X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bouthillier, G. (2002). Immigration, intégration et citoyenneté : quand le majoritaire parle de lui-même. *Les Cahiers du Gres*, 3(1), 55-63.
<https://doi.org/10.7202/009430ar>

Geneviève Bouthillier

Candidate à la maîtrise
Département de sociologie
Université de Montréal

Immigration, intégration et citoyenneté : quand le majoritaire parle de lui-même

Dans le cadre de nos travaux, nous avons cherché à cerner l'image que le majoritaire se fait de lui-même à travers le discours qu'il tient aux minoritaires, en procédant à l'analyse discursive de textes publiés par le gouvernement du Québec en matière d'immigration, d'intégration et de citoyenneté. *L'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration* (1990) et le *Forum national sur la citoyenneté et l'intégration* (2000) constituent notre corpus d'analyse. Avant de présenter les premiers résultats d'analyse, nous résumerons la démarche théorique et méthodologique dont nous nous sommes inspirée et nous précisons certains éléments théoriques, essentiels à notre démarche.

PERSPECTIVE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE

C'est la spécificité des travaux de Guillaumin, *i.e.* l'observation des rapports sociaux de domination produisant une *différence* enregistrée comme significative socialement, qui a nourri l'idée de cet article. Avec son *Idéologie raciste. Genèse et langage actuel* (1972), Guillaumin a également jeté les bases d'une démarche d'analyse spécifique permettant d'appréhender les rapports sociaux dans le langage et le discours social. Suivant le chemin que cette dernière a tracé, d'autres auteurs (notamment Juteau, 1999 ; Mathieu,

1971 et 1991 ; Pietrantonio, 1999 et 2000) enrichissent la réflexion théorique des rapports sociaux de domination. Du point de vue méthodologique, leurs travaux permettent également de mettre en lumière le rapport qui unit le discours social et les structures de la société. Selon ces auteures, les rapports sociaux de domination participent à la logique des classements sociaux puisqu'ils sont à l'origine de la construction des statuts de minoritaires et de majoritaire dans lesquels on campe différentes « catégories sociales ». Les travaux de Guillaumin montrent par ailleurs que les rapports sociaux inégaux sont constitués d'une double face : tout en étant préhensibles concrètement, ils possèdent une dimension symbolique puisque le discours émerge des rapports sociaux.

Quelques éléments théoriques supplémentaires

Les analyses d'origine wébérienne ont permis de mettre au jour le caractère fondamentalement *dynamique* des relations interethniques. Un groupe ethnique se constitue, non pas sur des critères raciaux ou biologiques communs, mais « dans un double processus simultané de différenciation, d'accentuation des particularismes et de rapprochement, de convergence avec les autres groupes ethniques avec lesquels il est en contact » (Simon, 1975 : 72 ; Juteau, 1999). D'autre part, Simmel (1908), qui accepte la perspective du rapport social comme constitutif du groupe, va plus loin en affirmant que l'élément exogène au groupe majoritaire est bien moins une menace qu'un *élément de médiation* du groupe majoritaire avec lui-même (Martuccelli, 1999). L'étranger est, selon Simmel, un « élément dont l'articulation immanente au groupe [majoritaire] implique à la fois extériorité et face-à-face » (Simmel,

1999 : 663), *face-à-face* qui permet au majoritaire de s'expliquer. Sans cet élément, « le groupe [majoritaire] serait différent de ce qu'il est » (*ibid.* : 483). Bref, le rapport entretenu avec le minoritaire permet au majoritaire de se définir lui-même.

Guillaumin (1972) montre que des rapports sociaux inégalitaires entretenus face au pouvoir matériel et normatif, observables concrètement (accessibilité au logement, à l'emploi, etc.), sont à l'origine de la création des statuts de minoritaires et de majoritaire, ainsi que des construits idéologiques qui les soutiennent. Deux éléments clés permettent d'établir une « démarcation » entre ces différents statuts, normalement insécables : le minoritaire est présenté comme porteur d'une **différence essentialisée** (que ce soit des attributs dénigrés ou, au contraire, favorisés), tandis que le majoritaire se perçoit comme celui qui incarne une **norme générale, une image universelle**. De même, si les minoritaires sont toujours l'objet de spécificités que l'on met de l'avant, le majoritaire constitue un point silencieux du discours¹.

À cet égard, Pietrantonio (1999) a mis au point la grille d'analyse que nous utilisons et qui permet de cerner plus facilement la construction des différents statuts au sein de rapports sociaux de domination. Le cadre analytique proposé par l'auteure repose en grande partie sur les notions d'« *agency* » et d'*individuation* que, faute d'espace, nous ne pourrions définir de manière exhaustive, mais dont il importe de retenir qu'elles sont différenciées entre majoritaire et minoritaires. L'« *agency* » renvoie à l'idée d'un « faire social », *i.e.* à la capacité de faire, de nommer, d'agir. L'*individuation* est en outre identifiée par Guillaumin comme la *saisie de soi-même* et des autres (1972 : 118-119) : elle peut être caractéristique de généralité ou de particularité, selon

qu'on se réfère au majoritaire ou aux minoritaires. Ces notions différenciées entre majoritaire et minoritaires qu'elle a pu observer au sein de diverses thématisations de la notion d'égalité permettent à Pietrantonio (1999 : 116) de formuler un constat théorique important : ces derniers sont placés dans un rapport *dissymétrique* face au pouvoir et quant à la possibilité d'édifier la norme sociale.

En résumé, il a été dit précédemment que nous voulions dégager l'image du majoritaire à travers le discours que celui-ci tient aux minoritaires, mais nous avons aussi montré la difficulté de cerner cette image puisque le majoritaire se constitue en point silencieux, au contraire du minoritaire, toujours exprimé à travers sa spécificité. En conséquence, pour atteindre notre objectif et considérant qu'on ne peut penser les minoritaires sans le majoritaire et inversement, nous suivons les traces de Guillaumin en cherchant à dégager les traits généraux du minoritaire (oppression, altérité, etc.) afin de définir les traits spécifiques du majoritaire, car « ...c'est la généralité de l'altérité qui nous paraît être la voie propre à définir une spécificité du racisant [i.e. du majoritaire] ... » (Guillaumin, 1972 : 143).

RÉSULTATS D'ANALYSE

Une analyse discursive du thème de l'immigration au Québec²

De manière générale, plus les minoritaires sont décrits selon des caractéristiques « éloignées » de celles que s'attribue le majoritaire (sexe, statut socio-professionnel, âge, etc.), moins ils semblent jouer un rôle actif au sein de la société québécoise : leur « *agency* » (*cf.* ci-dessus) est faible, tandis que celle des minoritaires qui se rap-

prochent de ce que valorise le majoritaire est importante. Les immigrants reçus sous la catégorie de la réunification familiale l'illustrent bien. Tandis qu'on favorise la venue d'immigrants indépendants (travailleurs, etc.) ou investisseurs (gens d'affaires, etc.) pour leur « potentiel d'employabilité et d'entrepreneurship », ainsi que pour le « rôle actif et dynamique » qu'ils ont à jouer, bref pour « l'atout précieux » (p.32) qu'ils constituent, les immigrants de la catégorie famille ne sont là que pour assurer la rétention des indépendants et non pour une activité propre qu'ils auraient à jouer : « pour refléter le rôle que joue la famille dans la *rétention* des candidats indépendants [...] il faudra davantage tenir compte [...] de la *présence d'enfants et des caractéristiques socioprofessionnelles des conjoints*. » (*ibid* : 33). Bref, ces derniers semblent exister, non pas pour eux-mêmes ou pour leur capacité d'agir, mais seulement parce qu'ils permettent la rétention d'immigrants que l'on favorise.

Quant à l'évolution des perceptions de l'immigration, on présente « la population québécoise [comme manifestant] de la tolérance, de l'ouverture à l'égard de l'immigration et de la diversité ethnique, *raciale et culturelle* » (*ibid* : 77). Notons d'abord que cette attitude positive est généralisée à l'ensemble du groupe ethnique majoritaire et à lui seul, puisqu'il est dit que ce dernier est ouvert à *l'altérité*, i.e. à ce qui est différent de lui, étant lui-même la norme à travers laquelle se définit l'altérité. Malgré ces propos bienveillants, on concède que le majoritaire a déjà fait preuve de fermeture face à l'immigration, mais que cela reste tributaire d'un contexte historique ou politique particulier. Cette attitude serait cantonnée à « certains milieux » (*ibid* : 8), désuète ou encore causée par des facteurs qui seraient extérieurs au majoritaire et non le résultat d'un comportement de fermeture de la part

de celui-ci : « l'immigration a longtemps été perçue avec inquiétude, comme servant essentiellement les *intérêts de peuplement du Canada anglais et comme s'inscrivant dans un processus de minorisation des francophones* [...] » (*ibid* : 6). Si on refuse l'argumentation essentialiste pour le majoritaire, cette logique explicative est d'autant plus forte à propos des minoritaires. Par exemple, la « *contribution* [de l'immigration dépend] des *attributs* des personnes qu'accueille le Québec » (*ibid* : 87). Peu importe que les attributs ou les marques imposés aux minoritaires soient ou non marginalisés, et indépendamment de leur marge d'action réelle, ces derniers doivent toujours prouver l'existence et l'importance de leurs « *atouts, potentiel, compétences, capacités et mérites* ». D'ailleurs, ces notions ne sont jamais attachées à une quelconque définition du majoritaire car on les suppose d'emblée existantes chez ce dernier. En expliquant le succès ou l'échec du processus d'immigration par les *attributs* de l'immigrant, n'est-ce pas une façon d'occulter le rôle primordial dans lesquels tiennent les rapports sociaux ?

Le contrat moral, qui constitue l'élément charnière de cet énoncé de politique, montre l'existence d'une dissymétrie entre le majoritaire et les minoritaires (Pietrantonio, 1999). Il est dit qu'afin que chaque protagoniste choisisse volontairement d'adhérer à ce contrat, « le Gouvernement fera connaître les conditions de ce contrat moral aux candidats à l'immigration et aux Québécois. *Les candidats seront ainsi plus en mesure de faire un choix éclairé* [...], les Québécois seront, **eux**, mieux informés des droits et responsabilités découlant des *choix* qu'ils ont **eux-mêmes** consacrés, *librement et fièrement*, comme des valeurs fondamentales. » (*ibid* : 18). Nous voyons que le majoritaire est l'instigateur premier des choix qu'il effectue, d'ailleurs de

manière tout à fait autonome. Au contraire, le minoritaire est en mesure de faire un choix éclairé uniquement parce que le gouvernement lui en donne la possibilité : le crédit de sa décision ne lui revient pas complètement et diminue par le fait même son «agency».

Un second axe dissymétrique est aussi perceptible à travers le portrait qu'on dresse du respect des responsabilités familiales au sein de la « famille québécoise » et des garants qui se portent responsables de ceux qu'ils font venir de l'étranger. Précisons d'abord qu'il est dit que la « qualité d'engagement [de la famille québécoise] ne fait aucun doute » (*ibid* : 36), tandis « que le manque de responsabilité de certains garants contribue à alourdir la charge de la collectivité d'accueil » (*ibid* : 35). Ici, en plus de généraliser un attribut positif à l'ensemble du majoritaire, on met en cause la responsabilité du minoritaire plutôt que de chercher ailleurs l'origine de ce « manque de responsabilité » : si le garant ne peut remplir les conditions du contrat, n'est-ce pas parce que ses conditions de vie socio-économiques ne le lui permettent pas ? Quant à notre principal propos, il est indiqué « qu'au même titre que [le gouvernement] fait respecter l'ensemble des obligations que prennent les membres des familles québécoises les uns envers les autres, [...] [il] entend mettre en œuvre un *mécanisme* assurant le respect de l'engagement pris par le garant à l'égard des membres de sa famille » (*ibid* : 35) et qui prendrait la forme d'une « *intensification* du counseling auprès des garants afin qu'ils *saisissent* bien la portée de l'engagement et l'ampleur de leurs responsabilités [...] » (*ibid* : 35). Ces mécanismes sont restrictifs et diminuent l'« agency » des garants, tandis que les « familles québécoises », qui ne sont d'ailleurs soumises à aucun mécanisme de ce genre, semblent respecter leurs obligations de manière spontanée.

Une analyse discursive du thème de l'intégration au Québec

L'analyse du discours portant sur l'intégration à la vie collective québécoise montre, entre autres, que « le dominé est étudié avant et davantage que le dominant, et il est [...], seul caractérisé, seul spécifié » (Mathieu, 1971 : 39).

Ici, les minoritaires sont définis en termes *de segments, de groupes, de couches sociales entières*³- notions d'ailleurs jamais appliquées à une description du majoritaire. De plus, ceux qui sont ainsi catégorisés semblent être évacués des territoires sociaux occupés par le majoritaire. Par exemple, comme on impute un comportement de « décrochage civique » aux minoritaires (M.R.C.I., 2000 : 10-11), les « consensus sociaux déjà largement établis » (*ibid* : 9-21) se font donc sans le concours de ces derniers. Les « choix de société et le devenir collectif » (*ibid* : 37) sont élaborés par un autre acteur que les minoritaires : sans qu'il soit nommé, le majoritaire est à la fois l'acteur et l'auteur des consensus sociaux. D'autre part, même si la discrimination et l'exclusion sont soulevées comme causes possibles de ce « décrochage » (*ibid* : 11), on privilégie des solutions axées sur les minoritaires : pour favoriser la participation citoyenne et contre l'exclusion, l'éducation populaire et l'alphabétisation des minoritaires figurent notamment parmi les solutions proposées (*ibid* : 46). Nous sommes donc en face d'un exemple où les rapports sociaux inégalitaires sont masqués derrière un *état permanent* que l'on impute aux minoritaires (celui d'être analphabète, peu instruit, etc.), parce que, comme le souligne McAll (1995 : 87), « le problème du manque de ressources matérielles semble nous mettre [en] présence d'une *condition* ou d'un *état*, plutôt que d'un *rapport* comme tel ».

Cet effet est d'autant plus marqué qu'on impute aux jeunes, aux handicapés, aux nouveaux arrivants, aux réfugiés, aux assistés sociaux et aux femmes immigrantes des « besoins particuliers » découlant de leur condition. L'insistance de singulariser ces besoins particularisent ceux qui les possèdent, d'autant plus que ce sont ces « différences » qui semblent les unir dans un ensemble homogène. De ce fait, une hiérarchisation de l'immigration est effectuée. Étant la « clientèle cible la plus vulnérable » (M.C.C.I., 1990 : 66), ces groupes « ont besoin d'une adaptation plus poussée sur les modes de vie prévalant au Québec » (*ibid* : 76), tandis qu'on ne souligne jamais que les gens d'affaires, à qui on attribue des qualités valorisées par le majoritaire, doivent subir ce genre d'enseignement. Un soutien à l'apprentissage de la langue française et aux réalités économiques québécoises suffit.

La difficulté d'adaptation des minoritaires s'explique donc par une différence qui leur est essentialisée : ce sont la « race », la culture, les croyances différentes qui posent problème. Par exemple, « le Gouvernement ne veut pas sous-estimer les *difficultés réelles* que posent parfois les relations entre personnes *ayant des valeurs ou des croyances différentes*. » (*ibid* : 14), tout comme « la *distance culturelle* n'est pas sans susciter des *problèmes d'adaptation* chez une partie des nouveaux arrivants [...] » (*ibid* : 76). La notion de « distance culturelle - qui suppose d'ailleurs l'existence d'un référent culturel implicite incarnant la norme - semble expliquer la « non-intégration » de certains et vient ainsi escamoter les rapports de domination. Comme le souligne Guillaumin, la notion de culture a remplacé celle de la « race », mais y joue le même rôle.

Dans l'esprit de garantir le droit à l'égalité et stimuler les devoirs civiques de

chacun, l'État met en place un « contrat civique », qui « concerne et lie tous les Québécoises et les Québécois » (M.R.C.I., 2000 : 21). Parmi les lignes essentielles de ce contrat, figurent le respect de la diversité et l'expression de la différence (*ibid* : 20). Plus en détail, il est dit que « la *réalité* autochtone nous conduit à reconnaître d'une façon *particulière* leur situation [...] » (*ibid* : 22). L'utilisation du nous inclusif face à ce *leur*, donc à ce qui appartient à l'Autre sans être à nous, et le traitement différentiel qui en découle, appuient ce rapport dichotomique : les « nations autochtones » seraient donc une entité distincte de la « nation québécoise ». La même observation peut être faite quant à la « communauté anglo-québécoise », catégorie la plus rarement citée à travers l'ensemble du corpus. Ainsi, « la communauté anglo-québécoise jouit d'un statut particulier dans la façon dont la *société québécoise et l'État du Québec* font place à la *différence* » (*ibid* : 22). Notons ici que cet extrait est l'unique passage dans l'ensemble du corpus où l'on souligne en même temps deux facettes du majoritaire : celle incarnée par l'État et l'autre par la société civile. Cette mixité renforce le rapport d'opposition et l'établissement de frontières rigides entre le majoritaire et ceux d'ethnicité canadienne-anglaise.

Dans un autre ordre d'idées, tout comme les handicapés et les assistés sociaux, les femmes n'apparaissent qu'à la toute fin du *Forum national sur l'intégration et la citoyenneté* et sont placées dans un rapport dissymétrique face aux hommes⁴. Par exemple, on cherche à valoriser « l'apport des femmes » (*ibid* : 43), ce qu'on ne cherche jamais à faire pour les hommes : doit-on conclure qu'il va de soi que ces derniers sont bénéfiques à la vie collective québécoise ? Surtout, la « différence » entre les genres est d'autant plus visible lorsqu'on l'aborde

explicitement. Ainsi, contrairement à *L'Énoncé* qui justifie le choix de ne pas utiliser la forme du féminin et du masculin pour des raisons syntaxiques, l'utilisation de cette double forme dans le second texte est courante. Par exemple, on nomme simultanément les *Québécoises* et les *Québécois*, les *citoyennes* et les *citoyens*. Cette initiative est révélatrice de la primauté d'un genre sur un autre dans la définition que se donne le majoritaire puisque, en même temps, l'utilisation unique du genre masculin traverse l'ensemble du texte. Le modèle idéal-type de la citoyenneté s'incarne alors dans le Citoyen, comme on parle de l'Homme pour caractériser le genre humain. Bref, « on croit parler en général, alors qu'en réalité on parle au masculin » (Mathieu, 1991 : 35).

Une analyse discursive du thème de la citoyenneté au Québec

L'analyse de l'utilisation de référents historiques (ce qu'on nomme dans les deux textes analysés *patrimoine, héritage, mémoire*) montre que seul le passé historique des Canadiens-Français est explicité, détaillé, tandis que celui des minoritaires est inexistant ou rarement nommé, critère essentiel à leur essentialisation (Pietrantonio, 1999). Il est dit que « puisque l'avenir ne peut se bâtir sans faire abstraction du passé, le Gouvernement veut aider les Québécois des communautés culturelles à connaître et surtout à comprendre - au sens [...] de prendre avec soi - la société québécoise » (M.C.C.I., 1990 : 75), afin que « tous développent graduellement un sentiment d'allegiance à la société québécoise qui transcende les appartenances héritées du passé » (*ibid* : 18). Bref, cet exemple illustre comment on « ampute [les minoritaires] de leur histoire » (Simon 1995 : 55). D'autre part, lorsque le processus historique du minoritaire est nommé, cela se fait dans une vision uni-

latérale et ethnocentriste de l'histoire : on le nomme uniquement parce qu'il a contribué à l'édification du « patrimoine » québécois. Par exemple, *L'Énoncé* préfère l'utilisation de « culture d'apport » plutôt que « culture d'origine » pour faire refléter « *le caractère authentiquement québécois des cultures diverses* qui sont venues, viennent et viendront enrichir le patrimoine de la société québécoise » (*ibid* : 80). Autre exemple, « la place historique » de la « communauté anglo-québécoise » ou des « nations autochtones » est mentionnée, non pas en tant qu'historicité existant en soi et pour soi, mais parce que celle-ci a contribué à l'édification de celle du Québec francophone. Dans un paragraphe exclusivement consacré aux *nations autochtones*, si on fait référence au traité de paix de 1701 entre Français et Autochtones, c'est uniquement pour souligner son apport important pour « l'avenir de la *présence française* sur le continent » (2000 : 22), sans jamais mentionner les impacts qu'il a pu avoir sur l'histoire des Autochtones. Bref, le contenu historique du Québec est perçu par la lorgnette du majoritaire : il y a appropriation/réinterprétation de l'histoire pour son propre compte, en même temps que la constitution historique des catégories ethniques et de leur hiérarchisation est masquée (Juteau, 2000).

QUAND LE MAJORITAIRE PARLE DE LUI-MÊME

Si les documents analysés traitent véritablement d'immigration, d'intégration et de citoyenneté, ils permettent en même temps d'établir la définition des frontières de la collectivité, *i.e.* « les processus d'inclusion – et d'exclusion – qui se déploient à l'intérieur et à l'extérieur des frontières de la collectivité [...] » (Juteau, 2000 : 4).

L'analyse discursive de *L'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration* nous a permis de voir émerger le portrait que se fait de lui-même le majoritaire. L'utilisation de notions telles que diversité et pluralisme semble reconnaître les groupes ethniques minoritaires comme partie intégrante de la société civile. Des termes inclusifs viennent décrire l'ensemble de la société québécoise : ce sont des « Québécois venus d'ailleurs » (M.C.C.I., 1990 : 84), etc. De même, la notion de « majorité francophone » sous-entend que la population québécoise n'est pas exclusivement composée d'acteurs d'origine canadienne-française puisqu'elle laisse place à une minorité non-francophone. Pourtant, malgré les ambitions du discours pluraliste, le Québec est encore décrit selon les caractéristiques du majoritaire. Par exemple, il est dit « qu'il faut soutenir le développement d'un sentiment d'appartenance des élèves des communautés culturelles à la *société québécoise* en leur permettant de créer des liens d'amitié avec des *élèves francophones de vieille souche* » (*ibid* : 81-82). On réduit la société québécoise à son caractère uniquement francophone, celui-ci d'autant plus accentué que la francité du Québec est essentialisée : on parle de *souche*, de *racine*, de présence naturelle des francophones.

Des conclusions similaires peuvent être tirées de l'analyse discursive du *Forum national de la citoyenneté et de l'intégration*. Le contrat civique mis en place par l'État promeut une citoyenneté qui prend appui et émerge de « *référénts culturels, identitaires et historiques* » que tous les acteurs doivent partager. Ce contrat se vit en français et au sein des institutions mises en place par le majoritaire (réseau francophone d'éducation, etc.). Il doit favoriser la naissance ou la consolidation d'un *sentiment d'allégeance* à la société québécoise : c'est pourquoi les emblèmes et

symboles qui caractérisent le majoritaire (emblème floral, jour du drapeau, etc.) sont alors véhiculés partout, de façon plus systématique qu'auparavant. C'est la mise en place de ce que Suad Joseph (*in* Juteau, 2000) nomme les « mécanismes constitutifs de l'État-nation ».

Enfin, si les deux textes analysés décrivent le Québec comme possédant un « caractère atypique », le Québec paraît surtout appartenir à un ensemble plus large que sa seule entité territoriale⁵. Il est associé à un « système-monde » qui semble être le seul existant, puisque c'est le seul que l'on nomme explicitement : on fait ici référence aux pays modernes, démocratiques et actifs au sein de la mondialisation croissante. Cette référence ne semble pas anodine puisque, selon Simon (1995 : 60), le majoritaire est souvent représenté « comme le seul adapté aux dures nécessités du progrès et de la modernité ».

CONCLUSION

C'est en procédant à une analyse de discours à propos de la gestion de la diversité que nous avons tenté de dégager l'image que le majoritaire se fait de lui-même. Ainsi, peu importe le contexte social et politique de l'époque où sont produits ces différents documents, des frontières sont érigées par le majoritaire et permettent l'inclusion - ou l'exclusion - de ses membres : ce sont le partage de la langue française comme langue de la vie publique, des institutions francophones et de l'historicité canadienne-française. Le majoritaire se constitue comme étant la norme générale et, puisqu'il est le point auquel on tend, ce sont les *autres* qui sont porteurs d'une spécificité : ce sont par exemple la *distance culturelle* ou la *condition féminine*. Surtout, le majoritaire

n'a pas à prouver l'importance ou même l'existence de ses capacités, qu'on suppose d'emblée existantes, mais que l'on questionne chez les minoritaires. C'est de cette façon qu'on justifie une « agency » qui est plus forte chez celui qui semble plus « apte socialement » (Pietrantonio, 2000 : 157) : il devient alors légitime que le majoritaire soit à la fois l'auteur et l'acteur des consensus sociaux et qu'il guide l'orientation du pouvoir. C'est aussi lui qui se donne le droit de définir son historicité et d'occulter celle des autres. Bref, on voit que la logique qui traverse l'ensemble du discours vient habilement masquer les rapports sociaux qui cantonnent les minoritaires et le majoritaire dans des statuts bien précis et fait l'impasse sur les rapports de domination existant entre ces derniers.

Notes

¹ Soulignons aussi qu'une minorité ou une majorité ne se définit pas selon son poids numérique (bien que celui-ci puisse concorder), mais selon le rapport de domination, d'exclusion, de dépendance ou de pouvoir dans lequel elle est placée (Guillaumin, 1972 ; Juteau, 1999).

² Puisque le *Forum national sur la citoyenneté et l'intégration* ne traite pas d'immigration, les résultats de cette section s'appliquent uniquement au document de *L'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*. De même, veuillez prendre note que toutes les citations figurant dans les prochaines sections font référence aux textes soumis à l'analyse, sauf avis contraire. Les citations mises en italique sont de l'auteure, sauf avis contraire, et le sont pour attirer l'attention du lecteur sur certains passages, particulièrement parlants pour l'analyse.

³ Ces catégories font référence aux femmes, aux anglophones, aux minorités visibles, aux nouveaux arrivants, aux réfugiés, aux jeunes, aux handicapés et aux assistés sociaux.

⁴ Mathieu fait remarquer que, dans le savoir sociologique, ou bien les femmes n'existent pas, ou bien elles « font une apparition en *annexe du discours central* ».

⁵ Par exemple, le Québec « fait partie de l'ensemble des pays démocratiques (p. 5), des « sociétés industrialisées » (p. 22), des « sociétés modernes » (p. 16), etc.

Bibliographie

GUILLAUMIN, Colette, 1972. *L'idéologie raciste*. Genèse et langage actuel. Paris et La Haye, Éditions Mouton, 247 p.

JUTEAU, Danielle, 1999. *L'ethnicité et ses frontières*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 226 p.

JUTEAU, Danielle, 2000. *Ambiguïtés de la citoyenneté au Québec*. Coll. Programme d'études sur le Québec de l'université McGill, Boucherville, 24 p.

MATHIEU, Nicole-Claude, 1991. *L'anatomie politique : catégorisation et idéologies du sexe*. Côté-femmes, Paris, 291 p. [première parution 1971].

MARTUCCELLI, Danilo, 1999. « Georg Simmel, ou la modernité comme aventure », dans *Sociologies de la modernité*. Paris, Folio, pp. 375-405.

McALL, Christopher, 1995. « Les murs de la cité : territoire d'exclusion et espace de citoyenneté », *Lien social et Politiques*, RIAC, vol. 34, automne, pp. 81-92.

MINISTÈRE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION, 1990 : *Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*. Québec, Gouvernement du Québec, Bibliothèque du Québec, 88 p.

MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION, 2000 : *Forum national sur la citoyenneté et l'intégration*. Québec,

gouvernement du Québec, Bibliothèque du Québec, 51 p.

PIETRANTONIO, Linda, 1999. *La construction sociale de la (dé)légitimation de l'action positive ou l'envers de l'égalité*. Thèse de doctorat, département de sociologie de l'Université de Montréal, 288 p (tome 1).

PIETRANTONIO, Linda, Janvier-juin 2000. « Une dissymétrie sociale : rapports sociaux majoritaire/minoritaires », *Bastidiana. Numéro spécial Racisme et relations raciales*, n° 29-30, pp. 151-176.

SIMON, Pierre Jean, 1975. « Propositions pour un lexique des mots-clés dans le domaine des études relationnelles », *Pluriel*, pp.65-76.

SIMON, Pierre Jean, 1995. « Situation minoritaire », *Pluriel recherches*, Vocabulaire historique et critique des relations inter-ethniques, cahier n° 3, Paris, l'Harmattan, pp.50-61.

SIMMEL, Georg, 1999. *Sociologie. Études sur les formes de la socialisation*. Paris, Presses Universitaires de France, 756 p.

WEBER, Max, 1995. *Économie et société : l'organisation et la puissance de la société dans leur rapport avec l'économie*. Paris, Coll. Agora, Éditions Pocket, 425 p.